

# La double fonction sociale de l'université selon le gouvernement de Duplessis, 1936-1959

Maxime Colleret

Volume 21, Number 1, Fall 2020

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1076987ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1076987ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1492-8647 (print)

1927-9299 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Colleret, M. (2020). La double fonction sociale de l'université selon le gouvernement de Duplessis, 1936-1959. *Mens*, 21(1), 77–108.  
<https://doi.org/10.7202/1076987ar>

Article abstract

*In this article, we analyse Maurice Duplessis' government's representation of universities from 1936 to 1959. Specifically, we argue that the Unionists conceived universities as both important elements in the dissemination of Franco-Catholic culture and as vital tools for economic development. Indeed, since a significant part of the Union Nationale's economic model was based on natural resources, Duplessis and his ministers sought to link universities to geological, hydraulic and forestry resources.*

# La double fonction sociale de l'université selon le gouvernement de Duplessis, 1936-1959<sup>1</sup>

Maxime Colleret  
CIRST – Université du Québec à Montréal

## Résumé

Dans cet article, nous nous intéressons à la conception de l'université des gouvernements de Maurice Duplessis de 1936 à 1959. Plus précisément, nous défendons la thèse selon laquelle les unionistes conçoivent l'université à la fois comme un élément important du rayonnement de la culture franco-catholique et comme un outil capital du développement économique. D'ailleurs, puisqu'une large part du modèle économique de l'Union nationale est basée sur les ressources naturelles, Duplessis et ses ministres s'affairent à lier le développement universitaire aux richesses géologiques, hydrauliques et forestières.

## *Abstract*

*In this article, we analyse Maurice Duplessis' government's representation of universities from 1936 to 1959. Specifically, we argue that the Unionists conceived universities as both important elements in the dissemination of Franco-Catholic culture and as vital tools for economic development. Indeed, since a significant part of the Union Nationale's economic model was based on natural resources, Duplessis and his ministers sought to link universities to geological, hydraulic and forestry resources.*

---

<sup>1</sup> Je tiens à remercier Stéphane Savard, Yves Gingras et Mahdi Khelfaoui d'avoir pris le temps de me relire. Vos commentaires ont été précieux. Il va sans dire que je demeure l'unique responsable des erreurs qui pourraient se retrouver dans mon texte.

*C'est le bouillonnement des idées, caractéristique de la période présente, qui, en attirant l'attention sur le sol physique de la patrie, a fait penser à la science de la Terre<sup>2</sup>.*

FRÈRE MARIE-VICTORIN, 1937.

« Les années 1950-1960 sont marquées par un faible degré de normalisation et un manque de planification du développement universitaire. Les institutions d'enseignement supérieur sont alors considérées par le pouvoir d'un point de vue humaniste, au même titre que les organismes culturels<sup>3</sup>. » S'ils nuancent cette affirmation en soutenant que l'État considère de plus en plus la fonction économique de l'université tout au long des années 1950, en particulier dans le domaine des ressources naturelles, c'est essentiellement de cette manière que Jules Racine St-Jacques et Martin Maltais décrivent la conception de l'université de l'Union nationale dans un article sur le financement universitaire. En retraçant le financement public des universités au Québec de 1950 à 1968, les chercheurs soutiennent que la transition d'un régime de financement discrétionnaire sous Maurice Duplessis à une systématisation du financement universitaire pendant les années 1960 résulte « [d']une conception de l'institution universitaire de plus en plus associée à celle d'un rouage économique, dissociant par le fait même l'université de son statut d'institution culturelle que lui conféraient ses dirigeants et les responsables politiques à l'époque de Maurice Duplessis<sup>4</sup> ».

Pour ces auteurs, la Révolution tranquille marque donc une coupure avec la période duplessiste en ce qui a trait à la manière dont

<sup>2</sup> Frère Marie-Victorin, « Pour un institut de géologie », dans Yves Gingras (dir.), *Science, culture et nation*, Montréal, Éditions du Boréal, 1996, p. 145.

<sup>3</sup> Jules Racine St-Jacques et Martin Maltais, « Faire l'économie du savoir : usages et représentations du financement public des universités du Québec, de l'après-guerre à la Révolution tranquille (1950-1968) », *Globe, revue internationale d'études québécoises*, vol. 17, n° 2 (2014), p. 117.

<sup>4</sup> Racine St-Jacques et Maltais, « Faire l'économie du savoir », p. 120.

le pouvoir politique conçoit la fonction sociale de l'université. Les années 1960 transforment d'ailleurs considérablement le monde universitaire québécois. En retraçant l'histoire des 25 premières années du réseau de l'Université du Québec (UQ) fondé en 1968, Lucia Ferretti a par exemple montré comment cette période de création institutionnelle répond à des besoins criants de rattrapage économique pour les francophones et à un désir de démocratisation de l'enseignement supérieur<sup>5</sup>. Dans un ouvrage collectif qui rassemble des textes de plus d'une dizaine de chercheurs à travers le monde, Lyse Roy et Yves Gingras ont pour leur part analysé comment la croissance démographique d'après-guerre, la demande de scolarisation qui en résulte et la nécessaire formation d'une main-d'œuvre qualifiée dans des économies nationales de plus en plus tertiaisées engendrent la création d'une multitude d'universités, qui se distinguent des anciennes institutions par leur caractère public et laïc, mais aussi par leur fonctionnement administratif et leur plus grande intégration au milieu dans lequel elles évoluent<sup>6</sup>.

Ces transformations universitaires et la place que prend désormais l'État comme maître d'œuvre d'un système d'enseignement dont il entend être « l'architecte, le planificateur, le gestionnaire et le financier<sup>7</sup> » ne signifient toutefois pas que le pouvoir politique québécois concevait les institutions universitaires *principalement* comme des lieux culturels

---

<sup>5</sup> Lucia Ferretti, *L'université en réseau : les 25 ans de l'Université du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1994, p. 11-34. Cette thèse a été réactualisée dans Pierre Doray et al. (dir.), *L'Université du Québec 1968-2018 : 50 ans de contributions éducatives et scientifiques au développement du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2018.

<sup>6</sup> Lyse Roy et Yves Gingras, *Les universités nouvelles : enjeux et perspectives*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2012. Voir aussi Yves Gingras, « Le rapport Parent et la recherche universitaire », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 2, n° 12 (2004), p. 41-48.

<sup>7</sup> Notons qu'au Québec, la place désormais assumée par l'État en éducation ne se limite pas au monde universitaire. Voir Pierre Doray et Claude Lessard, « Introduction », dans Pierre Doray et Claude Lessard (dir.), *50 ans d'éducation au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2016, p. 1.

voués à la « reproduction de l'ordre social traditionnel<sup>8</sup> » avant les années 1960. La littérature sur la fonction économique de l'université pendant la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle est par ailleurs abondante<sup>9</sup>. Nous savons donc que les universités québécoises avaient une fonction économique bien avant la Révolution tranquille, mais, outre l'étude de Racine St-Jacques et de Maltais sur le financement universitaire, très peu a été fait sur la manière dont l'Union nationale concevait la fonction sociale de l'université. C'est cette lacune historiographique que nous souhaitons combler dans notre analyse.

Plus précisément, nous cherchons à savoir comment les gouvernements de Maurice Duplessis conçoivent la fonction sociale de l'université et à déterminer si cette conception est isolée des considérations économiques ou, au contraire, si elle est intégrée au modèle de développement économique privilégié par les gouvernements québécois de 1936 à 1959.

Par l'entremise d'une analyse qualitative des débats parlementaires, souvent utilisés par les historiens pour relever la manière dont le pouvoir politique se représente la fonction des institutions<sup>10</sup>, nous montrerons que l'idée avancée par Racine St-Jacques et Maltais selon laquelle l'université a une fonction éminemment culturelle pour

---

<sup>8</sup> Racine St-Jacques et Maltais, « Faire l'économie du savoir », p. 117.

<sup>9</sup> Voir notamment Jean-François Auger, « L'université au service de l'industrie : la vente de services de laboratoire en génie au Canada, 1895-1939 », dans Yves Gingras et Lyse Roy (dir.), *Les transformations des universités du XIII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006, p. 126-127; Luc Chartrand, Raymond Duchesne et Yves Gingras, *Histoire des sciences au Québec de la Nouvelle-France à nos jours*, Montréal, Éditions du Boréal, 2008, p. 229-248; Jean-Marie Desroches et Robert Gagnon, « Georges Welter et l'émergence de la recherche à l'École Polytechnique de Montréal, 1939-1970 », *Recherches sociographiques*, vol. 24, n<sup>o</sup> 1 (1983), p. 33-54; Pierrick Malissard, « Les "Start-Up" de jadis : la production de vaccins au Canada », *Sociologie et sociétés*, vol. 32, n<sup>o</sup> 1 (2000), p. 93-106; Denis Goulet, *Histoire de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, 1843-1993*, Montréal, VLB éditeur, 1993, p. 345-361.

<sup>10</sup> Pensons notamment à l'étude sur Hydro-Québec de Stéphane Savard, *Hydro-Québec et l'État québécois, 1944-2005*, Québec, Éditions du Septentrion, 2013, p. 30. Ce matériau a également été utilisé amplement par Jonathan Livernois dans son dernier ouvrage sur le duplessisme (Jonathan Livernois, *La révolution dans l'ordre : histoire du duplessisme*, Montréal, Éditions du Boréal, 2018).

l'Union nationale est tout à fait vraie. Mais cette conception ne s'oppose pas à un idéal universitaire plus économique qui justifie une série de politiques gouvernementales dès les premières années du régime duplessiste. Plusieurs de ces mesures ont par ailleurs été mentionnées rapidement par Racine St-Jacques et Maltais. Nous considérons toutefois qu'elles méritent un traitement plus détaillé, car la fonction sociale de l'université, selon l'Union nationale, est double : l'institution doit à la fois participer à l'épanouissement de la culture nationale des Canadiens français et contribuer au développement économique du Québec par la formation d'ingénieurs et de techniciens francophones en mesure de prendre leur place dans le riche secteur des ressources naturelles, considéré comme une des pierres angulaires de la croissance économique de la province.

L'université, pour Duplessis et ses ministres, est en effet un outil de développement économique essentiel à l'exploitation des richesses minières, forestières et hydrauliques québécoises, dès la première élection de l'Union nationale. C'est donc dire que la culture et l'économie ne s'opposent pas dans l'idéal universitaire duplessiste. Les gouvernements Duplessis considèrent que ces fonctions doivent cohabiter au sein même de l'institution universitaire, pour des raisons d'épanouissement national et de développement industriel.

Cette étude se situe en quelque sorte dans le prolongement de celle de Stéphane Castonguay sur *Le gouvernement des ressources naturelles* au Québec de 1867 à 1939. Dans son ouvrage, Castonguay s'est intéressé aux activités « technoscientifiques » de l'État québécois et a montré comment l'exploitation des ressources naturelles est devenue un « objet de connaissance » et un « outil de gouvernement », qui a engendré « la mise en forme de territorialités étatiques par la science ainsi que la formation de l'État et l'accroissement de ses capacités administratives<sup>11</sup> ». L'activité scientifique a donc permis à

---

<sup>11</sup> Stéphane Castonguay, *Le gouvernement des ressources naturelles : sciences et territorialité de l'État québécois, 1867-1939*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2016, p. 2.

l'État d'occuper l'espace et de développer son expertise en matière d'administration. C'est ce que Castonguay a appelé le gouvernement des ressources naturelles.

Notre analyse rejoint la sienne dans la mesure où ce dernier mentionne l'importance des universités dans la formation de techniciens et de chercheurs nécessaires au développement de l'expertise étatique. Elle s'en distingue également à plusieurs égards. Non seulement la période étudiée n'est pas la même, l'objet d'étude n'est pas la formation de l'État, mais bien l'université selon le gouvernement. En outre, s'il apparaît évident depuis l'étude de Castonguay que le gouvernement constitue son expertise scientifique en partie grâce aux universités, nous verrons que les politiques gouvernementales sont également orientées vers la formation d'ingénieurs et de techniciens qualifiés pour travailler dans les entreprises, la plupart du temps étrangères<sup>12</sup>, qui exploitent les ressources abondantes du territoire. L'université, selon l'Union nationale, doit alors participer à la fois au gouvernement des ressources naturelles et à l'exploitation des ressources par des intérêts privés<sup>13</sup>.

Bien qu'il s'insère dans l'historiographie des universités, cet article s'inscrit aussi dans la riche historiographie du duplessisme. Nous empruntons les concepts de libéralisme et de conservatisme à Bourque, à Duchastel et à Beauchemin, qui ont amplement travaillé sur la période Duplessis. Selon ces auteurs, « le discours politique libéral est par définition conservateur ». En fait, l'utopie du discours libéral « consiste à penser qu'une société peut se transformer économiquement sans que ses structures sociales soient perturbées ». C'est cela qui leur permet de conclure que le discours duplessiste est libéral, mais « paraît en même

---

<sup>12</sup> Paul-André Linteau *et al.*, *Histoire du Québec contemporain*, t. II : *Le Québec depuis 1930*, Montréal, Éditions du Boréal, 1989, p. 244-246; John A. Dickinson et Brian Young, *Brève histoire socio-économique du Québec*, Québec, Éditions du Septentrion, 2009, p. 303.

<sup>13</sup> Pendant cette période, les entreprises qui exploitent les ressources naturelles relèvent toutes du secteur privé, sauf dans le cas d'Hydro-Québec, qui est une société d'État.

temps socialement conservateur et disciplinaire<sup>14</sup> ». Si le caractère intrinsèquement conservateur du discours libéral peut être débattu, cette définition permet tout de même d'éclairer la conception de l'université des gouvernements Duplessis. Comme nous le verrons, le discours unioniste sur l'université est à la fois conservateur, puisque voué au maintien des structures sociales et culturelles, comme Racine St-Jacques et Maltais l'ont habilement montré, et libéral puisqu'il considère l'université comme l'une des composantes du développement économique d'une province riche en ressources naturelles.

Pour faire ressortir la double fonction de l'université, nous nous pencherons d'abord brièvement sur les justifications essentiellement culturelles auxquelles ont eu recours Duplessis et ses ministres afin de résister à l'intervention du gouvernement fédéral dans le monde universitaire à la suite de la commission Massey. Comme cette question a été traitée de manière approfondie ailleurs, entre autres par Jules Racine St-Jacques<sup>15</sup>, nous nous contenterons de rappeler les grandes lignes du débat pour souligner le lien que les gouvernements Duplessis établissent entre université et nation. Nous analyserons ensuite plus en détail les discours gouvernementaux qui lient les universités québécoises à l'exploitation des ressources minières, forestières et hydrauliques de 1936 à 1959. Notons finalement que notre analyse se concentre sur les universités francophones. Nous ne traiterons pas de l'Université McGill, car sa fonction économique, en raison de ses forts liens avec la grande bourgeoisie anglophone, ne fait aucune ambiguïté<sup>16</sup>. Par ailleurs, lorsqu'ils parlent des

---

<sup>14</sup> Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin, *La société libérale duplessiste*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1994, p. 48. Voir aussi Gilles Bourque et Jules Duchastel, *Restons traditionnels et progressifs*, Montréal, Éditions du Boréal, 1988.

<sup>15</sup> Jules Racine St-Jacques, « Une fragile union : les universités québécoises et le financement fédéral de l'éducation supérieure, 1949-1956 », dans Stéphane Savard et Jérôme Boivin (dir.), *De la représentation à la manifestation : groupes de pression et enjeux politiques au Québec, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle*, Québec, Éditions du Septentrion, 2014, p. 388-426.

<sup>16</sup> Robert Gagnon, *Histoire de l'École Polytechnique de Montréal*, Montréal, Éditions du Boréal, 1991, p. 341; Stanley Brice Frost, *McGill University for the Advancement of Learning*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1984.

universités, les responsables politiques canadiens-français font avant tout référence aux institutions francophones, étant donné leurs fonctions nationales.

### **Les universités et l'épanouissement de la culture franco-catholique : le cas de la commission Massey**

Fondée en 1852, l'Université Laval est la première université de langue française en Amérique. Les fondateurs de cette université catholique lui attribuent la mission de former des Canadiens français et, selon ce qu'ils affirment dans leurs annuaires, de « faire d'eux des jeunes gens instruits, distingués, qui brilleront au premier rang dans toutes les carrières libérales, mais [...] surtout faire d'eux des chrétiens intrépides, fleurs de foi et d'honneur<sup>17</sup> ». Selon ceux-ci, l'institution a, d'abord et avant tout, le rôle d'inculquer aux francophones une formation humaniste orientée vers le catholicisme et ses enseignements. Cette mission originelle de l'université francophone résiste à l'épreuve du temps. En 1919, le recteur de la nouvelle Université de Montréal, M<sup>gr</sup> Gauthier, soutient que l'université doit former l'élite canadienne-française avec des enseignements catholiques et qu'en faisant cela, elle n'est rien de moins qu'un rempart contre le communisme. Il rappelle que « le catholicisme compte pour le règne de la vérité sur l'enseignement de ses écoles et de ses universités, et que l'université précisément parce qu'elle forme des élites qui pensent et donc devront conduire, doit demeurer, dans le débordement d'idées fausses qui menace de tout emporter, le boulevard des idées saines<sup>18</sup> ».

Cet idéal universitaire est également présent chez les unionistes. Ces derniers soutiennent fréquemment que les institutions universitaires, l'Université Laval dans ce cas-ci, doivent « jouer un rôle de premier plan dans l'enseignement des doctrines sociales inspirées des encycliques des Souverains Pontifes aussi bien que dans

<sup>17</sup> Annuaire cité dans Jean Hamelin, *Histoire de l'Université Laval : les péripéties d'une idée*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995, p. 39.

<sup>18</sup> Georges Gauthier, *La mission de l'Université*, Québec, L'Action française, 1919, p. 26.

l'entraînement de spécialistes qui diffuseront dans les classes laborieuses les principes sains, vivifiants et préservateurs de la paix sociale<sup>19</sup> ». Intrinsèquement liée à l'identité canadienne-française<sup>20</sup>, cette fonction humaniste et catholique particulière des universités francophones est constamment évoquée par les unionistes lors du débat sur la commission Massey.

En 1949, le gouvernement fédéral, par décret du Conseil privé, met sur pied la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, appelée la commission Massey. Chargée « d'enquêter et de formuler au gouvernement du Canada des recommandations au sujet de son rôle dans les domaines des arts, des lettres et des sciences<sup>21</sup> », celle-ci recommande que « le gouvernement fédéral apporte annuellement des contributions financières à l'œuvre des universités au prorata de la population de chacune des provinces du Canada<sup>22</sup> ». En réponse à cette recommandation, le gouvernement fédéral accorde 7,1 millions de dollars aux universités canadiennes<sup>23</sup>, empiétant ainsi sur un domaine de compétence provinciale (l'éducation) et provoquant une forte opposition de la part de l'élite nationaliste canadienne-française, qui résiste au *nation building* centralisateur de l'État fédéral et prône l'autonomisme<sup>24</sup>.

---

<sup>19</sup> Onésime Gagnon faisait ici référence à un financement de l'Union nationale accordé à l'École des sciences sociales dirigée par le père Georges-Henri Lévesque (Onésime Gagnon, « Discours sur le budget, 1947-1948 », *Assemblée législative du Québec*, 25 mars 1946, p. 46). Au sujet du père Lévesque et de l'École des sciences sociales de l'Université Laval, voir Jules Racine St-Jacques, *Georges-Henri Lévesque, un clerc dans la modernité*, Montréal, Éditions du Boréal, 2020.

<sup>20</sup> Pascale Ryan, *Penser la nation : la Ligue d'action nationale, 1917-1960*, Montréal, Leméac éditeur, 2006.

<sup>21</sup> Racine St-Jacques, « Une fragile union », dans Savard et Boivin (dir.), *De la représentation à la manifestation*, p. 395-396.

<sup>22</sup> *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada*, Ottawa, Imprimeur de sa très excellente majesté le roi, 1951, p. 411. Voir aussi Racine St-Jacques, « Une fragile union », dans Savard et Boivin (dir.), *De la représentation à la manifestation*, p. 397.

<sup>23</sup> Racine St-Jacques, « Une fragile union », p. 397.

<sup>24</sup> Kenneth McRobert, *Un pays à refaire*, Montréal, Éditions du Boréal, 1999, p. 49; Jose Igartua, *The Other Quiet Revolution: National Identities in English*

En réaction, la Chambre de commerce du district de Montréal (CCDM), une association d'hommes d'affaires nationalistes comptant parmi ses membres des figures comme Esdras Minville et François-Albert Angers<sup>25</sup>, communique directement avec Louis Saint-Laurent, premier ministre du Canada, pour lui souligner son désaccord<sup>26</sup>. Elle écrit aussi à Maurice Duplessis pour le prier « de prendre toutes ses responsabilités et d'apporter lui-même, dès le début de la session d'automne, une solution au problème financier des universités de la Province, qui relèvent de sa juridiction<sup>27</sup> ». Après un échange de

---

*Canada, 1946-1971*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2006; Zoë Druick, « Remedy and Remediation: The Cultural Theory of the Massey Commission », *Review of Education, Pedagogy and Cultural Studies*, n° 29 (2004), p. 159-174; David Kwavnick, *The Tremblay Report: Report of the Royal Commission of Inquiry on Constitutional Problems*, Toronto, McClelland and Stewart, 1973; Ryan Edwardson, *Canadian Content: Culture and the Quest for Nationhood*, Toronto, University of Toronto Press, 2008, p. 56; Mireille McLaughlin, « Par la brèche de la culture : le Canada français et le virage culturel de l'État canadien, 1949-1963 », *Francophonies, Interculturality, Cultures and Strategies*, n°s 45-46 (2012), p. 142-143. Pour un exemple d'opposition à la centralisation fédérale, voir le numéro spécial de *L'Action nationale* contre le financement fédéral des universités (*Les subventions fédérales : faveur ou piège?*, numéro spécial de *L'Action nationale*, vol. 46, n°s 5-6 (1957)).

<sup>25</sup> Michel Sarra-Bournet, *Entre corporatisme et libéralisme : le patronat québécois dans l'après-guerre*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2021; Fernande Roy, *Progrès, harmonie, liberté : le libéralisme des milieux d'affaires francophones à Montréal au tournant du siècle*, Montréal, Éditions du Boréal, 1988; Angers et Minville sont d'ailleurs résolument contre l'intervention du fédéral dans le secteur universitaire. Voir François-Albert Angers, « Deux modèles d'inconscience : le premier Saint-Laurent et le commissaire Lévesque », *L'Action nationale*, vol. 38, n° 3 (novembre 1951), p. 183; François-Albert Angers, « Les raisonnements fallacieux du Rapport Massey : le fédéral et les universités », *L'Action nationale*, vol. 39, n° 1 (janvier-février 1952), p. 7-29; et Stéphane Saint-Pierre, *François-Albert Angers et la nation professionnelle (1937-1960)*, mémoire de maîtrise (histoire), Montréal, Université de Montréal, 2006, p. 66-67.

<sup>26</sup> Lettre au très honorable Louis St-Laurent, premier ministre du Canada : l'opinion officielle de la Chambre de commerce du district de Montréal concernant l'assistance financière que semble vouloir apporter le gouvernement fédéral aux universités canadiennes en vertu du crédit n° 690 voté par le Parlement en juin 1951, 19 décembre 1951, Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/I3, 0037.

<sup>27</sup> Lettre à l'honorable Maurice Duplessis, premier ministre de la province de Québec,

lettres entre la Chambre de commerce, Maurice Duplessis et Louis Saint-Laurent<sup>28</sup>, les deux premiers ministres en viennent à une entente temporaire. Duplessis suggère à Saint-Laurent, qui accepte<sup>29</sup>, la formation d'un comité Ottawa-Québec

[...] dont la mission, en ce qui concerne la province de Québec, serait d'étudier et de recommander la répartition du crédit fédéral en question. Ce comité serait formé, pour la province de Québec, de mon collègue senior dans le gouvernement provincial, l'honorable Onésime Gagnon, ministre des Finances de la province, et d'un représentant que choisirait le gouvernement fédéral. Nous croyons que la distribution de l'argent provenant de ce crédit devrait se faire par l'intermédiaire du gouvernement de la province, mais nous tenons compte de la situation qui découle du subside fédéral tel que voté. Toutefois, à notre avis, il serait très important que les chèques, destinés à chaque institution, soient contresignés par les membres de ce comité intergouvernemental Ottawa-Québec. Ces chèques pourraient ensuite être envoyés aux destinataires, au nom du comité intergouvernemental Ottawa-Québec<sup>30</sup>.

L'argent provient du gouvernement fédéral, mais les chèques sont signés par un comité auquel Québec siège en tant que partenaire à

---

l'opinion officielle de la Chambre de commerce du district de Montréal concernant l'assistance financière que semble vouloir apporter le gouvernement fédéral aux universités canadiennes en vertu du crédit n° 690 voté par le Parlement en juin 1951, 26 septembre 1951, Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/I3, 0037.

<sup>28</sup> Dans une de ses lettres, Duplessis avance l'idée de rapatrier 5 % de l'impôt sur le revenu pour la première fois (lettre de Maurice Duplessis, premier ministre du Québec, à Louis St-Laurent, premier ministre du Canada, au sujet de l'aide financière fédérale aux universités canadiennes, 17 novembre 1951, Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/T4, 0076).

<sup>29</sup> Lettre de Louis St-Laurent, premier ministre du Canada, à Maurice Duplessis, premier ministre du Québec, en réponse à une lettre de M. Duplessis en lien avec la formation d'un comité intergouvernemental, 15 décembre 1951, Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/T4, 0076.

<sup>30</sup> Lettre de Maurice Duplessis, premier ministre du Québec, à Louis St-Laurent, premier ministre du Canada, en réponse à une lettre de M. St-Laurent en lien avec l'aide financière fédérale aux universités canadiennes, 30 novembre 1951, Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/T4, 0076.

part entière. L'Union nationale parvient ainsi à ménager la chèvre et le chou.

Cette intervention fédérale dans le domaine universitaire est néanmoins de courte durée. Dès 1952, Duplessis interdit l'accès aux subsides fédéraux<sup>31</sup>. Au diapason de la CCDM et motivé par son autonomisme<sup>32</sup>, le premier ministre québécois refuse l'aide fédérale aux universités, car il considère que les institutions d'enseignement supérieur sont essentielles à la survie des Canadiens français et de leur identité franco-catholique, et que l'autonomie provinciale est ce qui la garantit<sup>33</sup>. Accepter les subventions reviendrait à trahir la « race » française en Amérique : « [C]e n'est pas le montant d'une trahison qui en détermine le caractère odieux, c'est la trahison elle-même. Judas a été détesté pour avoir vendu son maître, non pour avoir accepté 30 deniers. Le gouvernement actuel ne vendra jamais les droits de la province et ne vendra jamais sa race<sup>34</sup>. » Accepter les subsides fédéraux reviendrait à vendre la « race » française et tout ce qui la constitue : la religion catholique, la langue, la famille, etc.<sup>35</sup>,

<sup>31</sup> Racine St-Jacques, « Une fragile union », dans Savard et Boivin (dir.), *De la représentation à la manifestation*, p. 389.

<sup>32</sup> Livernois, *La révolution dans l'ordre*, p. 123-124.

<sup>33</sup> Paul Litt, *The Muses, the Masses and the Massey Commission*, Toronto, University of Toronto Press, 1992, p. 229-231. Notons aussi que, outre les membres de la Chambre de commerce (comme Esdras Minville), Duplessis est soutenu par plusieurs intellectuels canadiens-français et même par Pierre Elliott Trudeau (voir Léon Dion, *Québec, 1945-2000*, t. II : *Les intellectuels et le temps de Duplessis*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1993, p. 285). Certains, comme Léon Dion, soutiennent toutefois qu'il est possible d'accepter les fonds fédéraux sans remettre en question l'existence nationale (voir Léon Dion, « Pouvons-nous? Devons-nous accepter l'offre fédérale d'octroi aux universités? », *Le Devoir*, 5 novembre 1956, p. 4). Sur la question de l'épanouissement nationale et de l'autonomie des universités francophones, voir Maxime Colleret, « "L'enseignement universitaire canadien-français mis au service du Canada français" : l'université selon les hommes d'affaires canadiens-français de Montréal, 1949-1960 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 28, n° 2 (2020), p. 133-152.

<sup>34</sup> Maurice Duplessis, dans *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*, 25<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 25 novembre 1958, p. 37.

<sup>35</sup> Jean-Philippe Carlos, « "Exprimer la conscience d'un peuple" : le réseau des revues intellectuelles de droite et la question de l'indépendance nationale du Québec

car les unionistes considèrent que les universités participent activement au maintien et à l'enrichissement de ce qui distingue les Canadiens français en Amérique.

En réponse à la commission Massey, le gouvernement de Duplessis institue la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, la commission Tremblay, le 22 janvier 1953<sup>36</sup>. Mais avant même le dépôt du rapport<sup>37</sup>, le gouvernement réagit pour contrer le financement d'Ottawa et assurer l'indépendance des institutions universitaires qu'il considère comme fondamentales pour la culture franco-catholique. Dans son budget de l'année 1954-1955, deux ans avant le dépôt du rapport de la commission Tremblay en 1956, le ministre des Finances, Onésime Gagnon, mentionne explicitement le lien entre les universités, leur indépendance et la survie de la « race » : « [L]e gouvernement réalise alors, qu'afin d'assurer l'avenir de la race française dans le Québec, il doit préserver jalousement sa juridiction exclusive en matière d'éducation et assumer en définitive une plus large responsabilité financière<sup>38</sup>. » Cette « plus large responsabilité financière », c'est l'impôt sur le revenu qui doit la permettre.

L'Union nationale répond alors à une demande martelée à plusieurs reprises par la CCDM. Celle-ci enjoignait le gouvernement provincial de rapatrier 5 % de l'impôt sur le revenu depuis le début du débat sur les subsides fédéraux et estimait à plusieurs millions de dollars les revenus additionnels qui pourraient et devraient être mis

---

(1957-1968) », *Mens*, vol. 15, n° 2 (2015), p. 10.

<sup>36</sup> Gaston Bernier, « La commission Tremblay (1953-1956) : legs documentaire », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 16, n° 1 (automne 2007), p. 141. Pour un portrait général de la commission Tremblay, voir le dossier thématique du *Bulletin d'histoire politique*, qui s'intitule « La commission Tremblay : cinquante ans de débats sur le déséquilibre fiscal : 1956-2006 » (*Bulletin d'histoire politique*, vol. 16, n° 1 (automne 2007)).

<sup>37</sup> À noter que Thomas Tremblay, président de la commission Tremblay, demande à Duplessis de rapatrier l'impôt sur le revenu dès 1953 (voir Gérard Boismenu, « Politique constitutionnelle et fédéralisme canadien : la vision de la commission Tremblay », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 16, n° 1 (automne 2007), p. 18).

<sup>38</sup> Onésime Gagnon, « Discours sur le budget, 1954-1955 », *Assemblée législative du Québec*, 12 février 1954, p. 27.

à la disposition des universités du Canada français<sup>39</sup>. En réponse aux pressions de la Chambre de commerce de Montréal, qui récoltent l'appui unanime de l'assemblée des 125 chambres de commerce du Québec<sup>40</sup>, le gouvernement s'affaire à mettre en place un impôt sur le revenu provincial, qui réglerait le manque de financement des universités<sup>41</sup>. Le projet de loi sur l'impôt, adopté le 24 février 1954<sup>42</sup>, est à ce point lié à la question universitaire qu'avant même qu'il soit réellement débattu, Duplessis se fait clair :

Nous allons régler le problème financier des universités dans son ensemble. En effet, je puis dire, relativement aux sommes que nous allons retirer du futur impôt provincial sur le revenu, que nous emploierons une partie de cet argent à donner des octrois aux universités de la province. Je puis affirmer que nous allons faire en sorte qu'aucune université ne perde un sou pour avoir refusé les octrois fédéraux. Nous voulons même leur donner davantage. Nous voulons le progrès de l'enseignement universitaire dans la province. Il est estimé que l'impôt provincial sur le revenu rapportera \$ 22,000,000, et le montant de \$ 12,500,000 est précisément réservé dans le projet de loi spécifiquement pour les universités, les institutions de santé publique et d'aide sociale, en plus des subventions législatives actuelles<sup>43</sup>.

Si cette déclaration comporte assurément une part de rhétorique et de partisanerie, elle montre tout de même que c'est en partie pour protéger l'autonomie de la province dans le champ universitaire, en raison de son rôle central dans le rayonnement de la culture franco-

---

<sup>39</sup> Colleret, « L'enseignement universitaire canadien-français mis au service du Canada français », p. 133-152.

<sup>40</sup> *Comité d'aide aux universités*, 1<sup>er</sup> octobre 1951, Archives-HEC Montréal, Fonds de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, P003/I3, 0037.

<sup>41</sup> Maurice Duplessis, dans *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*, 24<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 16 février 1954, p. 639.

<sup>42</sup> « Loi de l'impôt provincial sur le revenu », *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*, 24<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 24 février 1954, p. 825.

<sup>43</sup> Maurice Duplessis, dans *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*, 24<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 16 février 1954, p. 639.

catholique, que le gouvernement répond par l'impôt provincial à ce qui est perçu comme une tentative de centralisation de la part du gouvernement fédéral. Jules Racine St-Jacques et Martin Maltais visent donc juste lorsqu'ils soutiennent que le gouvernement Duplessis conçoit l'université comme une institution culturelle. En revanche, la survie de la culture franco-catholique n'est qu'une facette de la fonction sociale de l'université. Celle-ci doit aussi contribuer au développement économique de la province, et cette fonction n'est pas moins importante pour le régime de Duplessis. Puisque ce développement est amplement basé sur l'exploitation des ressources naturelles, les élus unionistes espèrent ériger un réseau universitaire en mesure de profiter à ce secteur de l'économie.

### **Les ressources naturelles : l'influence du contexte économique sur le développement universitaire**

Dès la création officielle de la province en 1867, les ressources naturelles ont été une priorité pour l'État québécois. Stéphane Castonguay a montré comment Québec a profité de l'expertise des universitaires et de l'État fédéral, au cours des premières années de la Confédération, pour obtenir l'information nécessaire « à l'élaboration et à la réalisation de ses politiques » en matière de ressources naturelles. Si les universitaires et l'État fédéral forment d'abord la pierre angulaire de la production de savoirs, Castonguay a montré que Québec se dote de « services scientifiques et techniques<sup>44</sup> » dès le début du xx<sup>e</sup> siècle et centralise graduellement les activités « technoscientifiques » afin, non seulement d'exploiter les ressources, mais de conquérir le territoire, de le peupler, de l'administrer et, ainsi, d'assurer la croissance des industries œuvrant dans le secteur des ressources naturelles<sup>45</sup>. Ces activités ont

---

<sup>44</sup> Castonguay, *Le gouvernement des ressources naturelles*, p. 1.

<sup>45</sup> Castonguay, *Le gouvernement des ressources naturelles*, p. 48. Sur la mise en place de l'infrastructure scientifique, voir Mike Almeida, « L'Office provincial des recherches scientifiques et le développement de la science au Québec, 1937-1960 », *Revue*

notamment engendré une augmentation importante de la production minière au courant des années 1930 avec l'explosion de l'extraction en Abitibi<sup>46</sup>.

C'est dans ce contexte que l'Union nationale arrive au pouvoir en 1936. Celle-ci mise entre autres sur l'exploitation des ressources naturelles afin de soutenir, voire de relancer la croissance économique de la province. Même si, tout au long de la période étudiée, le parti de Duplessis martèle que l'agriculture est « la clé de voûte de la stabilité économique » et la « forteresse de notre survivance<sup>47</sup> », il s'applique à mettre en valeur le potentiel minier, forestier et hydroélectrique du Québec. Les demandes américaines liées à la Seconde Guerre mondiale et à la guerre froide font d'ailleurs croître la production à un rythme soutenu. La valeur de la production minière passe de 91,5 millions \$ en 1945 à 446,6 millions \$ en 1960 et l'exploitation forestière passe d'une valeur nette de 121 millions \$ en 1945 à 172 millions \$ en 1960<sup>48</sup>. L'utilisation des appareils électriques dans les ménages et la croissance du nombre d'industries engendrent aussi des besoins grandissants d'approvisionnement en électricité. Cette demande entraîne la construction des centrales Bersimis, Carillon, Rapide 2 et l'agrandissement de la centrale Beauharnois<sup>49</sup>. L'exploitation des ressources naturelles nécessite cependant une main-d'œuvre en mesure de mettre sur pied des projets industriels. Pour les unionistes, même si l'université est une institution franco-catholique qui transmet les valeurs humanistes du Canada français, elle se doit de produire des

---

*d'histoire de l'Amérique française*, vol. 56, n° 2 (2002), p. 185-216.

<sup>46</sup> Almeida, « L'Office provincial des recherches scientifiques et le développement de la science au Québec, 1937-1960 », p. 69. Voir aussi Richard Brunelle, *Histoire de l'administration québécoise : le secteur minier*, Montréal, Université de Montréal, Département de sciences politiques, 1972, p. 61, et Linteau *et al.*, *Histoire du Québec contemporain*, t. II, p. 25.

<sup>47</sup> Onésime Gagnon, « Discours sur le budget, 1951-1952 », *Assemblée législative du Québec*, 1<sup>er</sup> mars 1951, p. 27.

<sup>48</sup> Linteau *et al.*, *Histoire du Québec contemporain*, t. II, p. 244-246.

<sup>49</sup> Linteau *et al.*, *Histoire du Québec contemporain*, t. II, p. 244; Savard, *Hydro-Québec et l'État québécois, 1944-2005*, p. 81-83.

ingénieurs et des spécialistes capables de mener à terme les projets d'exploitation qui alimentent l'économie provinciale, en plus de participer au rattrapage économique des Canadiens français en leur assurant des débouchés professionnels dans le secteur des richesses naturelles<sup>50</sup>.

Toutefois, pour former les jeunes francophones, l'Union nationale ne préconise pas de rendre les universités accessibles à l'ensemble de la population. De 1936 à 1959, Duplessis envisage une croissance économique basée sur l'agriculture et les industries plus que sur le secteur tertiaire, même si la tertiarisation de l'économie est bien commencée et que, selon Young et Dickinson, les secteurs des services et du travail de bureau embauchent déjà 333 628 personnes, dont plus de la moitié sont des femmes, en 1951<sup>51</sup>. L'économie a donc besoin davantage d'ouvriers et d'agriculteurs que d'une masse d'universitaires. Selon Paul Sauvé, ministre de la Jeunesse, « c'est de la pure démagogie que de soutenir que tous les enfants devraient aller à l'université », car « tous ne sont pas faits pour des études supérieures et un peuple qui n'aurait plus d'agriculteurs, d'ouvriers, de mécaniciens, de boulangers, etc., serait bien à plaindre<sup>52</sup> ». Cela ne signifie néanmoins pas que l'université n'est pas envisagée comme une institution essentielle à la croissance de certains domaines industriels.

---

<sup>50</sup> Cet idéal pratique de l'enseignement rejoint celui d'Errol Bouchette et de plusieurs autres intellectuels, politiciens et industriels libéraux depuis le XIX<sup>e</sup> siècle (voir Errol Bouchette, *L'indépendance économique du Canada français*, Montréal, Éditions La Presse, 1977 [1906], p. 189; et Robert Gagnon, « Les discours sur l'enseignement pratique au Canada français, 1850-1900 », dans Marcel Fournier *et al.*, *Sciences et médecine au Québec : perspectives sociohistoriques*, Montréal, Institut québécois de recherche sur la culture, 1987, p. 19-39). Sur la question du nationalisme canadien-français des scientifiques et des universitaires, voir Marcel Fournier et Louis Maheu, « Nationalismes et nationalisation du champ scientifique québécois », *Sociologie et sociétés*, vol. 7, n° 2 (1975), p. 89-114; et Yves Gingras, *Pour l'avancement des sciences : histoire de l'ACFAS, 1923-1993*, Montréal, Éditions du Boréal, 1994.

<sup>51</sup> Dickinson et Young, *Brève histoire socio-économique du Québec*, p. 310.

<sup>52</sup> Paul Sauvé, dans *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*, 25<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 26 février 1959, p. 696.

Duplessis répète fréquemment que « cesser de construire des chemins pour aider les universités, ce serait paralyser l'activité économique et, en définitive, tout le monde en souffrirait<sup>53</sup> ».

Ces déclarations ne sont par ailleurs pas l'apanage du premier ministre. Dans son budget de l'année financière 1958-1959, le ministre des Finances, John S. Bourque, mentionne explicitement le lien entre les ressources minières et l'université. Selon lui, il y a « entre le développement des méthodes d'entraînement pour l'industrie minière, la formation universitaire scientifique et le développement de cette industrie minière elle-même, un parallèle extrêmement éloquent », qui n'est rien d'autre que le « résultat d'une politique bien définie, et cette politique indique tout simplement le désir du gouvernement de voir la jeunesse de notre province profiter le plus largement possible de l'exploitation de nos richesses minières<sup>54</sup> ». S'il est évident que les propos de Bourque sont partisans et qu'une politique officielle n'a jamais été mise en place par l'Union nationale, le rapprochement entre l'université et les ressources naturelles est chose courante dans les discours unionistes<sup>55</sup> et se concrétise dans une multitude de mesures tout au long de la période étudiée. Il semble donc que la conception de l'université de Duplessis et de ses ministres ne soit pas moins économique que celle des réformistes de la

<sup>53</sup> Maurice Duplessis, dans *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*, 24<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> session, 16 février 1953, p. 666.

<sup>54</sup> John S. Bourque, « Discours sur le budget, 1958-1959 », *Assemblée législative du Québec*, 7 février 1958, p. 15.

<sup>55</sup> Étant donné la nature même du discours parlementaire, cela signifie au moins deux choses : 1. Les unionistes considèrent que la formation universitaire doit en partie être alignée sur les besoins industriels. 2. Comme le discours parlementaire est une forme de théâtralisation, l'accent mis sur le lien entre l'industrie et l'université montre que les unionistes considèrent que cette relation est envisagée comme souhaitable par la population et les différents acteurs médiatiques qui scrutent leurs prises de parole (voir Hugues Constantin de Chanay et Olivier Turbide, « Les discours politiques : approches interactionnistes et multimodales », *Mots : les langages du politique*, vol. 96 (2011), p. 6; Claire de Galembert, Olivier Rozenberg et Cécile Vigour (dir.), *Faire parler le Parlement : méthodes et enjeux de l'analyse des débats parlementaires pour les sciences sociales*, Paris, Les Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2013, p. 10).

Révolution tranquille. C'est plutôt leur modèle de développement économique qui diffère.

### **Les ingénieurs miniers : une nécessité pour soutenir la demande minéralogique**

Face aux effets de la dépression qui persistent, le gouvernement perçoit le secteur minier comme un moteur important de la relance économique, ce secteur étant l'un de ceux qui se remettent le plus rapidement de la crise<sup>56</sup>. Le frère Marie-Victorin est aussi conscient de l'importance des ressources géologiques pour la province de Québec et les Canadiens français qui y habitent. Après avoir appuyé l'Union nationale aux élections de 1936<sup>57</sup>, le frère exprime clairement le souhait que Québec fonde un institut de géologie. Si les Canadiens français veulent prendre leur place dans le domaine de la géologie, jusque-là dominé par les anglophones, la province doit faire « un grand effort pour mettre sur pied une école sérieuse de géologie, un véritable institut de géologie qui dispensera la culture géologique non seulement aux futurs géologues et aux futurs ingénieurs miniers, mais aux professeurs de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire supérieur<sup>58</sup> ». S'il réclame la mise en place de cet institut, Marie-Victorin n'est pas partisan pour autant d'une science subordonnée aux impératifs économiques. Ce qu'il désire, c'est un institut de géologie, à Québec ou à Montréal, qui se concentre sur la science pure. Il ne se fait néanmoins pas d'illusion : « [I]l est évident que du point de vue de la logique – et la logique finit généralement par avoir raison – que la géologie conditionne largement le génie minier, qu'elle en est la base théorique, le substratum, si l'on peut dire<sup>59</sup>. »

Ces propos du frère Marie-Victorin retentissent jusqu'à l'Assemblée législative. Le 24 février 1938, Onésime Gagnon y

---

<sup>56</sup> Martin B. Fisher, « Discours sur le budget, 1938-1939 », *Assemblée législative du Québec*, 1<sup>er</sup> mars 1938, p. 4-5. Pour les statistiques sur la production minière pendant la dépression, voir Linteau et al., *Histoire du Québec contemporain*, t. II, p. 25.

<sup>57</sup> Hamelin, *Histoire de l'Université Laval*, p. 164.

<sup>58</sup> Frère Marie-Victorin, « Pour un institut de géologie », p. 142.

<sup>59</sup> Frère Marie-Victorin, « Pour un institut de géologie », p. 141.

présente le projet de loi 26, qui prévoit une subvention annuelle de 100,000 dollars pour la fondation de l'École des mines, de géologie et de métallurgie à l'Université Laval. Ce projet de loi sera adopté tel quel par la suite. Une fois en comité plénier, Gagnon rappelle que « le frère Marie-Victorin a sollicité le concours de l'autorité provinciale pour la formation, l'établissement d'un Institut de géologie supérieur dans la province<sup>60</sup> ». Même si Marie-Victorin réclamait un institut de science pure, force est d'admettre que c'est le lien logique entre la géologie et l'industrie minière qui motive les unionistes. Gagnon ne laisse planer aucune ambiguïté sur l'utilité de l'École des mines qu'il propose de financer :

C'est avec un bien vif plaisir que je me lève pour proposer l'adoption de ces résolutions pourvoyant à l'établissement d'une École des mines, de géologie et de métallurgie dans la ville de Québec, la Vieille Capitale du Canada français. Il semble qu'une pareille loi, la création d'une pareille école, vienne à son heure. Avec cette école on permettra la formation, préparera chez nous des techniciens qui seront bien outillés pour jouer le rôle qui leur appartient dans l'exploitation de nos ressources naturelles qui sont d'une particulière richesse<sup>61</sup>.

Si la nouvelle école est nécessaire, c'est aussi parce que l'Union nationale envisage sérieusement d'exploiter les ressources minières, le fer en premier lieu, du Nouveau-Québec (le Nord québécois)<sup>62</sup>. Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries du Québec et le Service des mines s'appliquent à « rendre visibles la structure géologique du Nouveau-Québec et son potentiel minéralogique, depuis le district de Chibougamau

<sup>60</sup> Onésime Gagnon, dans *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*, 20<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 24 février 1938, p. 258.

<sup>61</sup> Onésime Gagnon, dans *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*, 20<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 24 février 1938, p. 256.

<sup>62</sup> Pierre Paquette, *Les mines du Québec, 1867-1975 : une évaluation critique d'un mode historique d'industrialisation nationale*, Montréal, Les Éditions Carte blanche, 2000, p. 128-140.

jusqu'au lac Témiscamingue<sup>63</sup> ». Avec bon espoir de pouvoir exploiter les ressources qui s'y trouvent, Onésime Gagnon rappelle qu'il est impératif de former de la main-d'œuvre en quantité suffisante à l'École de génie minier pour profiter du sous-sol nordique. Pour lui, l'École doit former des jeunes francophones, car « l'industrie minière de Québec est destinée à faire des progrès énormes et à jouer un rôle important dans la vie économique de la province en raison des richesses contenues dans le sous-sol du Nord québécois<sup>64</sup> ». En envisageant les possibilités d'exploitation qu'offre le nord du Québec, l'Union nationale considère qu'il est important de former des Canadiens français pour qu'ils profitent de « carrières nouvelles et lucratives<sup>65</sup> ».

Il n'est pas anodin que l'accent soit mis sur la formation des Canadiens français. En plus de percevoir l'université comme un élément fondamental de la croissance économique, les unionistes considèrent que l'institution universitaire doit participer au rattrapage économique des francophones. En créant l'École des mines, Duplessis espère que les Canadiens français parviendront à s'imposer dans un secteur historiquement dominé par les anglophones. Pour lui, grâce à cette école, « des milliers de jeunes gens pourront prendre, dans la province, la place qui nous a été enlevée et qui leur revient<sup>66</sup> ». Duplessis est secondé à ce sujet par Gagnon au moment de l'inauguration de l'École des mines en 1941. Lors de la cérémonie d'ouverture qui prend la forme d'un colloque à l'Université Laval, ce dernier réitère, non sans partisanerie, que, « dès son arrivée au pouvoir, au mois d'août 1936, le gouvernement de l'Union nationale a compris qu'un devoir impérieux l'engageait à se préoccuper d'une façon particulière de l'avenir de nos jeunes gens, afin de les mieux

---

<sup>63</sup> Castonguay, *Le gouvernement des ressources naturelles*, p. 58.

<sup>64</sup> Onésime Gagnon, dans *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*, 20<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 24 février 1938, p. 257.

<sup>65</sup> Onésime Gagnon, dans *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*, 20<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 24 février, p. 257.

<sup>66</sup> Maurice Duplessis, dans *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*, 20<sup>e</sup> législature, 3<sup>e</sup> session, 3 février 1938, p. 92.

préparer à prendre une part plus large dans l'exploitation de nos ressources naturelles<sup>67</sup> ». La construction de l'École des mines est alors le résultat d'une conception économique, voire pratique, de l'université. Cela montre que, dès les années 1930, l'institution n'a plus seulement une fonction culturelle et catholique pour les unionistes et qu'elle est déjà bien plus qu'un simple lieu de reproduction de l'ordre social.

D'ailleurs, la politique de Duplessis à l'égard des universités est fidèle à cet idéal jusqu'à la mort du premier ministre en 1959. Comme l'Union nationale continue de mettre en place des politiques pour favoriser l'exploitation des ressources minières tout au long de la période étudiée, la formation d'ingénieurs miniers demeure une priorité pour le gouvernement même après la fondation de l'École des mines. Alors que l'exploitation des richesses du Nord québécois n'était qu'un projet plus ou moins cohérent pendant les années 1930, elle se réalise concrètement dans les années 1950. Dès 1954, des entreprises étrangères comme l'Iron Ore Company of Canada s'établissent au Nouveau-Québec où débute l'exploitation du fer destiné au marché international<sup>68</sup>.

C'est dans ce contexte que le ministre des Terres et Forêts, John S. Bourque, porte le projet de loi 52 relatif à l'Université de Sherbrooke à l'Assemblée législative en première lecture le 12 février 1954<sup>69</sup>. Ce projet de loi, réclamé notamment par M<sup>gr</sup> Georges Cabana, entend élever le Séminaire Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke au titre d'université, établissant ainsi la troisième université francophone à part entière du Québec<sup>70</sup>. Dès sa fondation en 1954, l'Université de Sherbrooke (UdeS) répond au désir des élites socioéconomiques de

---

<sup>67</sup> Onésime Gagnon, dans Université Laval, *Inauguration de l'École des mines de l'Université Laval*, Québec, L'Action catholique, 1941, p. 31.

<sup>68</sup> La production de fer, inexistant avant 1954, s'élève à 92 millions de dollars en 1959 (voir Linteau *et al.*, *Histoire du Québec contemporain*, t. II, p. 245).

<sup>69</sup> John S. Bourque, dans *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*, 24<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 12 février 1954, p. 581.

<sup>70</sup> Denis Goulet, *L'audace porte fruit : histoire de l'Université de Sherbrooke, 1954-2004*, Sherbrooke, Éditions Université de Sherbrooke, 2004, p. 48.

la région en créant la Faculté des sciences et en donnant une orientation pratique, voire professionnelle, à ses programmes<sup>71</sup>. Selon M<sup>sr</sup> Cabana, ce type d'enseignement est une priorité, car dans le commerce comme dans les sciences, « il n'y a pas assez de Canadiens français<sup>72</sup> ».

Appréciant cette orientation pratique, l'Union nationale octroie 750 000 dollars en 1956 à l'Université de Sherbrooke pour la construction du nouveau pavillon de la Faculté des sciences<sup>73</sup>. Selon le parti de Duplessis, un tel investissement est justifié, car l'économie québécoise a un besoin criant d'ingénieurs. Le premier ministre affirme que « la province de Québec bénéficie de développements considérables qui ouvrent des carrières prometteuses aux jeunes qui veulent étudier les divers génies. On manque d'ingénieurs dans le monde. Le problème n'est pas particulier à la province de Québec. Aux États-Unis seulement, il manquait l'an dernier 30,000 ingénieurs<sup>74</sup> ». Face à ces besoins, l'établissement d'une école des sciences est nécessaire, car « il n'y a pas de doute que les carrières d'ingénieur minier, d'ingénieur en électricité, d'ingénieur chimiste, etc., offrent des avantages aux jeunes qui veulent étudier les divers génies et jouer un rôle de premier plan dans les ressources naturelles de notre province<sup>75</sup> ». Il est donc indispensable, selon le ministre Bourque, de construire une nouvelle bâtisse pour que « les jeunes [qui] se consacrent aux carrières du génie sous ses diverses formes » ne soient pas « à l'étroit dans un édifice trop exigü<sup>76</sup> ».

Le premier financement d'envergure accordé à la nouvelle université est ainsi motivé par le besoin de main-d'œuvre dans un

---

<sup>71</sup> Goulet, *L'audace porte fruit*, p. 58.

<sup>72</sup> M<sup>sr</sup> Georges Cabana, cité dans Goulet, *L'audace porte fruit*, p. 58-59.

<sup>73</sup> Maurice Duplessis, dans *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*, 24<sup>e</sup> législature, 4<sup>e</sup> session, 19 janvier 1956, p. 332. Voir aussi Denis Goulet, *L'audace porte fruit*, p. 81.

<sup>74</sup> Maurice Duplessis, dans *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*, 24<sup>e</sup> législature, 4<sup>e</sup> session, 19 janvier 1956, p. 332.

<sup>75</sup> Maurice Duplessis, dans *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*, 19 janvier 1956, p. 332.

<sup>76</sup> John S. Bourque, dans *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*, 24<sup>e</sup> législature, 4<sup>e</sup> session, 19 janvier 1956, p. 333.

secteur ciblé de l'économie québécoise, celui des richesses naturelles, et doit permettre la formation d'ingénieurs et de techniciens francophones qualifiés. Cet idéal universitaire correspond en tout point à celui des penseurs libéraux du journal *Le Pays* qui, presque 90 ans auparavant, réclamaient un enseignement mieux adapté aux réalités industrielles du Québec, particulièrement dans les domaines de la géologie et de la métallurgie. Selon eux, ces domaines devaient être enseignés en priorité puisqu'ils allaient ouvrir « avant longtemps une vaste carrière aux jeunes gens avides d'avenir<sup>77</sup> ».

### **Les besoins énergétiques et la formation universitaire**

L'industrie des ressources naturelles, comme toutes les industries, a des besoins énergétiques considérables. Au Québec, tout au long de la période étudiée (et après cette période), on compte sur l'hydroélectricité comme principale source d'approvisionnement. Depuis l'étatisation de la Montreal Light, Heat & Power (MLHP) et de la Beauharnois Light, Heat and Power Company (BLHP) par le gouvernement libéral d'Adélard Godbout en 1944, Hydro-Québec produit elle-même de l'hydroélectricité et est une actrice importante « dans l'ouverture de nouveaux territoires et dans le développement industriel et économique des régions<sup>78</sup> ».

Pour que l'hydroélectricité devienne le moteur de développement économique espéré, Hydro-Québec a toutefois besoin d'une main-d'œuvre compétente. Ici, le gouvernement d'Adélard Godbout, qui succède à l'Union nationale en 1939, se positionne dans la continuité du gouvernement Duplessis. Pour des raisons similaires à celles avancées par l'Union nationale en 1938 pour justifier la construction de l'École des mines, les libéraux accordent un million de dollars en

---

<sup>77</sup> Journal *Le Pays*, cité dans Chartrand, Duchesne et Gingras, *Histoire des sciences au Québec de la Nouvelle-France à nos jours*, p. 229-230. Voir aussi Gagnon, « Les discours sur l'enseignement pratique au Canada français, 1850-1900 », dans Fournier *et al.* (dir.), *Sciences et médecine au Québec*, p. 19-39.

<sup>78</sup> Stéphane Savard, « L'instrumentalisation d'Hydro-Québec par l'Union nationale (1944-1960) : quels rôles pour le développement hydroélectrique? », dans Xavier Gélinas et Lucia Ferretti (dir.), *Duplessis, son milieu, son époque*, Québec, Éditions du Septentrion, 2010, p. 183.

20 versements annuels à l'Université Laval pour construire l'École de génie électrique en 1943. Lors des débats sur le « bill 17 concernant l'établissement, à Québec, d'une école de génie électrique », le ministre libéral des Mines, Edgar Rochette, mentionne les principales raisons qui motivent le projet de loi :

L'École du génie électrique lui [*sic*] aidera à former plus d'ingénieurs. Sur 1,100 ingénieurs professionnels dans la province, un peu moins de la moitié sont des Canadiens français. L'école que l'on veut créer à l'université [Laval] viendra compléter le cycle des écoles de la Faculté des sciences et nous permettra de remédier à cette infériorité et contribuera à notre relèvement économique. [...] Elle comblera un besoin que nous avons depuis longtemps pour une éducation pratique pour les fils de la province. Nous formerons chez nous les techniciens dont nous avons un si grand besoin<sup>79</sup>.

Le gouvernement libéral, tout comme celui de l'Union nationale quelques années auparavant, considère alors que c'est le rôle de l'université de prodiguer un enseignement pratique permettant aux Canadiens français de participer au développement économique de la province tout en remédiant à leur infériorité économique. L'idéal libéral de l'université ne connaît pas de frontières partisans si bien que l'Union nationale et le Parti libéral vont s'en réclamer tous les deux pour justifier leurs investissements dans les institutions universitaires.

Les motivations derrière la fondation de l'École de génie électrique sont à ce point au diapason de la vision de l'université prônée par l'Union nationale, que Duplessis, sans manquer d'écorder le régime libéral au passage, s'empresse de donner son approbation au projet de loi 17 et laisse entrevoir l'objectif qu'il s'appête à réaliser à son retour au pouvoir en 1944 : rapprocher les universités et le secteur des ressources naturelles québécoises et, plus particulièrement, celui de l'hydroélectricité. Selon le chef de l'Union nationale :

Le bill actuel, malgré qu'il soit présenté tardivement, mérite notre approbation en ce qui concerne le but que l'on a en vue, et nous

---

<sup>79</sup> Edgar Rochette, dans *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*, 21<sup>e</sup> législature, 4<sup>e</sup> session, 7 mai 1943, p. 467.

la donnons avec plaisir. Nous croyons que la formation technique des nôtres aidera à l'établissement de la jeunesse et à l'amélioration des conditions de travail. Le génie électrique fournit des carrières multiples et nombreuses. On aurait dû faire cela plus tôt. Si les Canadiens français comptent pour moins de la moitié parmi les 1,100 ingénieurs de la province, cela est dû à l'imprévoyance d'un régime libéral de 40 ans<sup>80</sup>.

Une fois de retour au pouvoir, Duplessis et l'Union nationale passent de la parole aux actes. Puisque l'Université Laval a déjà son école de génie électrique, on se tourne vers l'École Polytechnique de Montréal. Considérant que celle-ci propose quatre spécialisations aux étudiants depuis 1941 (travaux publics-bâtiments, mécanique-électricité, mines-métallurgie, chimie industrielle<sup>81</sup>), l'intérêt que lui porte Duplessis n'a rien de surprenant.

En matière d'hydroélectricité, l'Union nationale va jusqu'à autoriser Hydro-Québec à mettre en place un programme permettant à ses ingénieurs de donner des cours en génie électrique à des étudiants de l'École Polytechnique dès 1946<sup>82</sup>. Le projet de loi 5 détaille cette politique :

À plusieurs reprises dans le passé, nous avons constaté que nous n'avions pas d'ingénieurs électriciens en quantité suffisante, qu'il nous manquait des compétences. Nous avons dû aller en chercher ailleurs. [...] Je ne connais pas, dans le moment, de carrière aux perspectives plus brillantes que celle d'ingénieur en génie électrique, à cause de l'électrification rurale et du développement minier. [...] Nous demandons à la Chambre d'autoriser l'Hydro-Québec et la Beauharnois à dépenser \$ 20,000 par année pour payer ces ingénieurs qui donneront des cours gratuits aux étudiants et pour assurer une légère rémunération aux étudiants qui suivront ces cours durant leurs vacances<sup>83</sup>.

<sup>80</sup> Maurice Duplessis, dans *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*, 21<sup>e</sup> législature, 4<sup>e</sup> session, 7 mai 1943, p. 467.

<sup>81</sup> Gagnon, *Histoire de l'École Polytechnique de Montréal*, p. 308. Sur les ingénieurs francophones, voir Robert Gagnon, « La formation d'un groupe social : les ingénieurs francophones au Québec (1870-1960) », *Scientia Canadensis*, vol. 15, n° 1 (1991), p. 20-49.

<sup>82</sup> Savard, *Hydro-Québec et l'État québécois, 1944-2005*, p. 252.

<sup>83</sup> Maurice Duplessis, dans *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*,

L'Université Laval et la Polytechnique sont si prépondérantes dans la formation d'ingénieurs francophones spécialisés dans le secteur de l'hydroélectricité qu'en 1959, la plupart des ingénieurs qu'Hydro-Québec embauche ont fréquenté ces deux institutions. Alors que la MLHP ne comptait pratiquement aucun ingénieur francophone au moment de son étatisation, les Canadiens français, pour la plupart formés à la Polytechnique et à l'Université Laval, représentent plus des trois quarts des ingénieurs que la société d'État embauche en 1959, soit 134 sur 162<sup>84</sup>. Le soutien qu'accorde Duplessis au projet de loi 17 et les politiques de l'Union nationale concernant Polytechnique correspondent alors aux objectifs économiques que les unionistes se fixent en matière d'enseignement supérieur : permettre aux francophones de gravir les échelons de l'échelle sociale et former des ingénieurs prêts à exploiter les richesses naturelles québécoises pour soutenir la croissance économique.

### **La Faculté d'arpentage et de génie forestier de l'Université Laval et la recherche forestière**

En plus de l'hydroélectricité et du secteur minier, la foresterie, particulièrement en raison de l'industrie des pâtes et papiers, est aussi en croissance pendant cette période<sup>85</sup>. Consciente de la place capitale qu'occupent les forêts dans l'économie québécoise, l'Union nationale arrime l'Université Laval à ce secteur d'activité. Dès 1945, les unionistes envisagent d'y financer la construction d'une nouvelle école de foresterie. Notons que l'Université Laval a une école

---

22<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 5 mars 1946, p. 131. Voir aussi Savard, *Hydro-Québec et l'État québécois, 1944-2005*, p. 252.

<sup>84</sup> Gagnon, *Histoire de l'École Polytechnique de Montréal*, p. 335.

<sup>85</sup> Pour une histoire des forêts et de leur exploitation au Québec, voir René Hardy et Normand Séguin, *Forêt et société en Mauricie : la formation de la région de Trois-Rivières, 1830-1930*, Montréal, Boréal Express, 1984; René Hardy, « Exploitation forestière et environnement au Québec, 1850-1920 », *Zeitschrift für Kanada-Studien*, vol. 15, n° 27 (1995), p. 63-79, et Stéphane Castonguay, « Foresterie scientifique et reforestation : l'État et la production d'une "forêt à pâte" au Québec dans la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 60, n° 1-2 (été-automne 2006), p. 61-93.

forestière depuis 1910, mais que celle-ci, faute de financement et de locaux adéquats, peine à s'extirper de la précarité matérielle et du manque de professeurs qui la caractérisent depuis sa fondation<sup>86</sup>. Les années 1940 changent cependant la donne et les unionistes, pour les mêmes raisons que celles avancées en 1938 lors de la fondation de l'École des mines, désirent désormais contribuer à la création d'une école adaptée aux réalités industrielles de la province :

Le gouvernement a décidé de fonder en coopération avec l'Université Laval, une école forestière qui sera digne de l'École des Mines. Tous savent le rôle de l'École des Mines dans le développement de notre industrie minière. Nous voulons que l'École forestière joue le même rôle dans l'industrie forestière<sup>87</sup>.

Si le projet est connu au moins depuis 1945, il ne se réalise pas avant l'année suivante. Ce n'est qu'après l'acquisition des terrains appartenant aux Frères des écoles chrétiennes à Sainte-Foy que l'Université Laval<sup>88</sup>, forte d'un financement gouvernemental de 60 000 dollars par année pendant 10 ans<sup>89</sup>, met en branle le projet de cité universitaire, qui débute par la construction du pavillon de la Faculté d'arpentage et de génie forestier<sup>90</sup>. Ce financement de 60 000 dollars par année, l'Union nationale le justifie par des raisons d'ordre économique. Après avoir présenté le projet de loi 19 « pourvoyant à l'établissement, à Québec, d'une école forestière<sup>91</sup> », John S. Bourque, alors ministre des Terres et Forêts, invite l'Université

---

<sup>86</sup> Cyrille Gélinas, *L'enseignement et la recherche en foresterie à l'Université Laval de 1910 à nos jours*, Québec, Société d'histoire forestière du Québec, 2010, p. 57-127.

<sup>87</sup> Onésime Gagnon, « Discours sur le budget, 1945-1946 », *Assemblée législative du Québec*, 5 avril 1945, p. 41.

<sup>88</sup> Hamelin, *Histoire de l'Université Laval*, p. 184.

<sup>89</sup> Onésime Gagnon, « Discours sur le budget, 1946-1947 », *Assemblée législative du Québec*, 28 mars 1946, p. 28, p.41.

<sup>90</sup> Hamelin, *Histoire de l'Université Laval*, p. 184.

<sup>91</sup> John S. Bourque, dans *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*, 22<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 5 mars 1946, p. 138.

Laval à collaborer avec le gouvernement pour former des techniciens en mesure d'exploiter les ressources forestières québécoises :

Attendu que l'industrie forestière occupe dans la vie économique et nationale de la province une place très importante et qu'elle offre d'intéressantes carrières à la jeunesse;

Attendu que l'Université Laval, *pionnière de l'enseignement professionnel* au Canada, est prête à collaborer avec le gouvernement, par l'établissement d'une école forestière dans la cité de Québec, à la formation de techniciens en industrie forestière et qu'il y a lieu d'aider à la réalisation de ce projet par l'apport d'un concours financier raisonnable;

Qu'il soit en conséquence résolu :

Que le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre des Terres et Forêts, soit autorisé à conclure avec l'Université Laval une entente pour l'établissement et le maintien, à Québec, d'une école forestière et à payer pour cette fin à ladite université, à même le fonds consolidé du revenu, pendant une période de dix ans, à compter du premier avril 1946, une subvention annuelle de soixante mille dollars, aux conditions qu'il déterminera<sup>92</sup>. (Nous soulignons.)

Le nouveau pavillon attire d'ailleurs l'attention des industriels. Encouragée par Maurice Duplessis lui-même, la Canadian International Paper Company finance la création du Fonds de recherches forestières de l'Université Laval, qui voit le jour le 22 décembre 1954<sup>93</sup>. Selon le document publié lors de sa création, le Fonds « répond d'abord au besoin urgent que nous avons de connaître avec précision l'étendue de notre domaine boisé, les moyens de le protéger, de l'améliorer et de l'utiliser rationnellement,

<sup>92</sup> John S. Bourque, dans *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*, 22<sup>e</sup> législature, 2<sup>e</sup> session, 7 mars 1946, p. 178.

<sup>93</sup> *Le Fonds de recherches forestières de l'Université Laval*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1955, p. 3.

et les principes d'une politique économique et sociale conforme à l'importance, pour notre Province, des richesses forestières immenses dont elle est dotée<sup>94</sup> ». Les recherches qui seront entreprises devront donc s'attarder aux « problèmes dont la solution paraît la plus pressante<sup>95</sup> ». En d'autres termes, c'est l'exploitation rationnelle des forêts québécoises qui justifie l'existence du Fonds rattaché à la Faculté.

Motivé par des aspirations nationales et économiques, basées sur la participation des francophones à l'exploitation des ressources naturelles, cet idéal universitaire remet en question l'idée selon laquelle les unionistes se représenteraient les universités *principalement* comme des lieux de reproduction de l'ordre social. Les universités sont en effet perçues comme un rouage important de l'exploitation des ressources naturelles dès la première élection des unionistes, et cette fonction semble être aussi importante pour l'Union nationale que la transmission de la culture franco-catholique. Les subventions ciblées sont alors justifiées, puisque « l'expansion économique de la province est si rapide qu'elle ouvre chaque jour des horizons nouveaux aux ingénieurs et aux techniciens » et que « l'essor de l'enseignement universitaire est une nécessité vitale, si nous voulons donner à l'industrie les dirigeants dont elle aura besoin demain<sup>96</sup> ».

## Conclusion

Il est difficile de bien cerner l'orientation politique du gouvernement de Maurice Duplessis. Les historiens, les politologues et les sociologues ne s'entendent pas encore sur l'idéologie qui le caractérise le mieux. Certains pointent son conservatisme<sup>97</sup> et son autoritarisme politique, d'autres son libéralisme et quelques-uns relient les deux

---

<sup>94</sup> *Le Fonds de recherches forestières de l'Université Laval*, p. 3.

<sup>95</sup> *Le Fonds de recherches forestières de l'Université Laval*, p. 3.

<sup>96</sup> *Le Fonds de recherches forestières de l'Université Laval*, p. 22.

<sup>97</sup> Jacques Rouillard, « Duplessis : le Québec vire à droite », dans Alain-G. Gagnon et Michel Sarra-Bournet (dir.), *Entre la Grande Noirceur et la société libérale*, Québec, Québec Amérique, 1997, p. 195.

tendances en mettant en évidence son libéralisme économique et son conservatisme social<sup>98</sup>. Force est d'admettre qu'en ce qui concerne l'université, c'est cette dernière position qui correspond le mieux au gouvernement de l'Union nationale. En effet, l'idéal universitaire du gouvernement reflète, d'une part, son conservatisme social, car il conçoit l'institution comme un moyen d'assurer la survie du peuple canadien-français et sa culture catholique traditionnelle et, d'autre part, son libéralisme économique, car l'université est perçue comme un outil important dans la formation d'une main-d'œuvre capable de mener à terme les projets d'exploitation des entreprises œuvrant dans le secteur des richesses naturelles au Québec. L'université devient ainsi un instrument d'émancipation socioéconomique pour les Canadiens français.

La place que prend l'université dans la survie de la nation, selon les unionistes, oblige le gouvernement à s'opposer à l'intrusion d'Ottawa dans un domaine de compétence provinciale aussi fondamental que l'éducation. En guise de réponse à cette menace pour la « race française en Amérique », Duplessis, en bon autonomiste, profite du « problème universitaire » pour rapatrier une partie de l'impôt sur le revenu et augmenter le financement des universités par la suite, quoique de façon minimale<sup>99</sup>. L'idéal économique, quant à lui, amène l'Union nationale à rapprocher l'industrie des ressources naturelles et les institutions d'enseignement supérieur, notamment grâce à des octrois considérés comme substantiels pour la construction de l'École des mines, du pavillon de la Faculté d'arpentage et de génie

---

<sup>98</sup> Bourque, Duchastel et Beauchemin, *La société libérale duplessiste*; Michel Sarra-Bournet, « Duplessis et la pensée économique de l'Église », dans Gagnon et Sarra-Bournet (dir.), *Entre la Grande Noirceur et la société libérale*, p. 181.

<sup>99</sup> Les étudiants universitaires, hormis ceux de l'Université de Sherbrooke, entreront d'ailleurs en grève en 1958, en particulier parce qu'ils considèrent que les universités ne reçoivent pas un financement adéquat (Arnaud Theurillat-Cloutier, *Printemps de force : une histoire engagée du mouvement étudiant au Québec, 1958-2013*, Montréal, Lux Éditions, 2017, p. 37).

forestier de l'Université Laval et de l'École des sciences de l'Université de Sherbrooke, deux ans après sa fondation.

Comme Duplessis favorise un régime de financement discrétionnaire, les fonds alloués explicitement à la construction de pavillons universitaires destinés à la formation d'ingénieurs et de techniciens spécialisés dans l'exploitation des ressources naturelles montrent l'importance que le premier ministre accorde à l'université pour stimuler la croissance économique. Pour les unionistes, la fonction sociale de l'université est donc double : elle vise à la fois la conservation de la culture franco-catholique et le développement économique, deux facettes qui ne sont pas du tout opposées.